



ARRETE ARS-PDL/DAS/MS/PH/2017/65/85

Fixant la liste des membres désignés pour siéger à la commission de sélection relative à l'appel à projet expérimental à compétence conjointe visant à la création à titre expérimental d'un dispositif d'hébergement permanent (365 jours – 24H/24) de 10/12 places pour des jeunes relevant d'une mesure de la protection de l'enfance (ASE/PJJ) et disposant d'une orientation en établissement médico-social au titre des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation.

Le président du conseil départemental de la Vendée

Le préfet de la Vendée

Le directeur général de l'agence régionale de sante des Pays de la Loire

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°2014-565 du 30 mai 2014 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU les orientations fixées par le Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre du schéma Vendée Enfance Famille 2016-2021 adopté le 24 juin 2016 ;

VU le projet régional de santé de la région Pays de la Loire ;

CONSIDERANT la fiche-action 38 du schéma Vendée Enfance Famille, prévoyant la création d'un établissement expérimental avec internat permanent pour la prise en charge de jeunes présentant de graves troubles du comportement ;

CONSIDERANT la programmation financière du secteur associatif habilitée pour ce qui concerne les engagements de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ;

CONSIDERANT la compatibilité de la création par redéploiement d'un dispositif expérimental avec la dotation régionale limitative (ONDAM Médico-social) de la région des Pays de la Loire ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Vendée ;

SUR proposition du Directeur interrégional de la Protection judiciaire de la Jeunesse du Grand-Ouest ;

ARRESENT :

Article 1 :

La commission de sélection d'appel à projet est coprésidée par :

Pour le Conseil Départemental :

- Président : **Mme Isabelle RIVIERE**, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vendée, Présidente de la commission Solidarités et Famille
- Suppléant : **M. Gérard FAUGERON**, Conseiller Départemental

Pour l'Agence Régionale de Santé :

- Président : **M. Pascal DUPERRAY**, Directeur de l'Accompagnement et des Soins à l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire
- Suppléant : **Mme Patricia SALOMON**, Responsable du Département de l'accompagnement médico-social à la Direction de l'Accompagnement et des Soins à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

- Président : **M. Jean- Luc RICAUD**, Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique / Vendée
- Suppléant : **Mme Nathalie LE BARAZER**, Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique / Vendée

Article 2 :

Elle est composée des membres avec voix délibérative, suivants :

1- Un représentant de l'Agence désigné par le Directeur Général, avec voix délibérative:

- Titulaire : **M. Etienne LE MAIGAT**, Délégué territorial de Vendée, ARS
- Suppléant : **M. Benjamin MEYER**, Responsable APT de la délégation territoriale de Vendée, ARS

2- Un représentant du Département désignés par le Président du Conseil Départemental, avec voix délibérative :

- Titulaire : **Mme Nadia RABEAU**, Conseillère Départementale, Référente Enfance- Famille pour la Commission Solidarités et Famille
- Suppléant : **M. Marcel GAUDUCHEAU**, Premier Vice-Président du Conseil Départemental

3- Un représentant du département désignés par le Préfet de Vendée /PJJ, avec voix délibérative :

- Titulaire : **Mme Nathalie LE BARAZER**, Directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse de Loire-Atlantique / Vendée ;

4- Quatre représentants d'usagers avec voix délibérative :

- Titulaire : **Mme Reine DOUIN**, Présidente de la Grande Famille (ADEPAPE Vendée)
- Titulaire : **M. Georges DOUTEAU**, Président de l'UDAF de la Vendée
- Suppléant : **M. Joseph JOLLY**, Directeur de l'UDAF de la Vendée
- Titulaire : **Mme Odile TIERS**, Administratrice à l'UNAFAM
- Titulaire : **Mme Mauricette GAYOUX-ANGER**, Représentante du Comité Alexis DANAN de Vendée

5- Deux représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil avec voix consultative :

- Titulaire : **M. Jean-Patrick BEBIN**, Représentant l'URIOPSS
- Suppléant : **M. Hubert DE LANDEVOISIN**, Représentant l'URIOPSS
- Titulaire : **Mme Véronique DUPRE**, Représentant la Fédération Hospitalière de France

Article 3 : Elle est composée des membres avec voix délibérative, suivants :

a) Deux personnalités qualifiées :

- Titulaire : **M. le Dr Alexandre CAILLEAU**, Chef de pôle - Centre de soins pour Adolescents (CSA) – Centre Hospitalier Georges Mazurelle (85)
- Suppléant : **Mme Claudine PICARD**, Coordinatrice Maisons des Adolescents (85) ;
- Titulaire : **Mme le Dr Lucie QUÉRITÉ**, Médecin Personnes Handicapées, Conseil Départemental de la Vendée,
- Suppléant : **Mme Emmanuelle GUEDON**, Juge des enfants, TGI de La Roche-sur-Yon

b) Trois personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'ARS et du Département et de la préfecture :

- Titulaire : **Mme Marie-Andrée CANTIN**, Chargée de projets à la Délégation territoriale de l'ARS en Vendée ;
- Suppléant : **Mme Armelle TROHEL**, Responsable de l'unité « personnes en situation de handicaps » au Département de l'accompagnement médico-social à la Direction de l'Accompagnement et des Soins à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;
- Titulaire : **Mme Murielle BROCHOIRE**, Directrice Enfance Famille, Conseil Départemental de Vendée ;
- Suppléant : **Mme Anne-Sophie LAHMAR**, Directrice Personnes Agées Personnes Handicapées, Conseil Départemental de Vendée ;
- Titulaire : **M. Guy FOUCAUD**, Représentant le Directeur territorial de la Protection judiciaire de la Jeunesse ;
- Suppléant : **Mme Nathalie BODIER**, Représentant le Directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse ;

Article 4 : Le mandat des membres désignés ci-dessus vaut uniquement pour la commission de sélection d'appel à projet expérimental à compétence conjointe visant à la création à titre expérimental d'un dispositif d'hébergement permanent (365 jours – 24H/24) de 10/12 places pour des jeunes relevant d'une mesure de la protection de l'enfance (ASE/PJJ) et disposant d'une orientation en établissement médico-social au titre des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès des autorités compétentes dans un délai de deux mois à compter de sa notification,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Affaires sociales et de la Santé dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en joignant une copie de la décision contestée,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 6 : Le Directeur Général des Services du Département de la Vendée, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur interrégional de la Protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vendée, ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de la Vendée.

A Nantes, le 3/11/2017

A la Roche Sur Yon, le 3/11/2017

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
des Pays de la Loire,**

M. COIPLÉ

Signé

**Le Président du Conseil Départemental
de la Vendée,**

M. AUVINET

Signé

A la Roche Sur Yon, le 3/11/2017

Le Préfet de la Vendée,

M. BROCARD

Signé